

TRAVAUX POUR LES AMÉNAGEMENTS DE VILLAGES

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
1) DONZAC Réfection de l'éclairage public rue du Placiot. VIAM/00002222	36 390 €	36 390 €	18 %	<u>6 550 €</u>
2) GINALS Installation d'ombrières sur le parking du cimetière St Igne. VIAM/00002231	16 172 €	14 975 € *	54 %	<u>8 086 €</u>
*La dépense subventionnable est ramenée à 14 975 € au lieu de 16 172 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
3) LAMOTHE CAPDEVILLE Sécurisation de la cour de l'école VIAM/00002419	70 350 €	70 350 €	18 %	<u>12 663 €</u>
4) SAINT CIRQ Aménagement des espaces extérieurs du site scolaire. VIAM/00002163	42 288 €	42 288 €	39 %	<u>16 492 €</u>
5) SAINT NICOLAS DE LA GRAVE Réalisation d'une aire de jeux au groupe scolaire VIAM/00002460	45 000 €	45 000 €	18 %	<u>8 100€</u>

TRAVAUX POUR LES AMÉNAGEMENTS DE VILLAGES (SUITE)

COMMUNE OPÉRATION CADRE CONTRACTUEL	COÛT HT	DÉPENSE SUBVEN- TIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMEN TALE
6) MOLIERES Travaux de sécurisation du barrage de Malivert et son chemin piétonnier. VIAM/00002443	112 775 €	53 467 € *	24 %	<u>12 832 €</u>
7) PUYLAGARDE Aménagement du point de vue. VIAM/00002430	77 200 €	27 713 € *	39 %	<u>10 808 €</u>
<u>Observation</u> : *La dépense subventionnable est ramenée à 27 713 € au lieu de 77 200 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
8) SAINT LOUP Aménagement de la place de la salle des fêtes et acquisition de mobilier urbain. VIAM/00002420	97 391 €	97 391 €	23,40 %	<u>22 789 €</u>
9) VALEILLES Aménagement autour de l'église d'Ayrens. VIAM/00002174	43 304 €	19 247 € *	45 %	<u>8 661 €</u>
<u>Observation</u> : *La dépense subventionnable est ramenée à 19 247 € au lieu de 43 304 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				

2^{ÈME} TRANCHE

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVEN- TIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMEN TALE
10) PUYLAGARDE Aménagement des places de l'Ancien Lac et du Mercadiol (tranche 2). VIAM/00002414	96 939 €	14 428 € *	36 %	<u>5 194 €</u>
<u>Observation</u> : une première tranche de dépense subventionnable plafonnée à 80 000 € a été accordée à la commission permanente du 24 septembre 2019. *La dépense subventionnable est ramenée à 14 428 € au lieu de 16 939 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				

TOTAL : 112 175 €

Le Président,

Christian ASTRUC